

## Accord-cadre interministériel relatif aux formations diversité, égalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et laïcité et neutralité des agents du service public

8 octobre 2018

## Ordre du jour



- **Présentation des ministères ayant adhéres et volumes estimatifs**
- **Présentation du DCE**  
Le cahier des charges technique, les BPU et DQE  
Les conditions du marché : mise en concurrence, critères d'attribution et contrat
- **Point sur la procédure interministérielle**  
Calendrier prévisionnel  
Les négociations et modalités de participation des adhérents  
Accord de confidentialité

# Adhésion au marché



## 4 directions des services du Premier Ministre (lots 1, 2, 3 et 4) et 7 ministères :

- Ministères Sociaux (lots 1, 2, 3 et 4)
- Ministère de l'Intérieur (lots 1, 2, 3 et 4)
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (lots 1, 2, 3 et 4)
- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (lots 1, 2, 3 et 4)
- Ministère des Armées (lots 1, 2, 3 et 4)
- Ministère de l'Économie et des Finances (lot1)
- Ministère de la Culture (lot1)

3

# Une idée de volumétrie...



**Estimation cumulée par an : 1 152 700 €**

- Lot 1 : 480.600 € HT pour 403 sessions en présentiel /an
- Lot 2 : 408 300 € HT pour 229 sessions en présentiel /an
- Lot 3 : 164 400 € HT pour 138 sessions en présentiel /an
- Lot 4 : 99 400 € HT pour 41 sessions en présentiel /an

Soit 4 610 800 € HT sur la durée totale du marché (4 ans)

4

# DCE



- Cahier des charges technique
- BPU
- DQE
- Mise en concurrence
- Contrat

5

## Cahier des charges technique



### 4 lots pour 16 formations

- Lot 1 : Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Lot 2 : Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes
- Lot 3 : Égalité entre les femmes et les hommes
- Lot 4 : Laïcité et neutralité des agents du service public

6

# Cahier des charges technique



## Formations pour tous les agents

- Tous les publics seront formés
- Possibilité de tenir les formations sur tout le territoire à la demande des services (DROM inclus)

7

# Cahier des charges technique



## Modalités pédagogiques, formats

- Blended-learning / Digital
- Durée des formations de 1h30 à 1,5 jour selon les publics et les formations

8

# SOURCING

- Sourcing effectué en 2 étapes :  
Contact avec les organismes déjà prestataires du ministère  
Contact avec les organismes non connus
- Après décision d'ouverture du MAPA à l'inter ministérialité :  
Vérification auprès de certains prestataires de leur possibilité de répondre aux volumes.

9

# SOURCING



Noms des organismes contactés	
Altidem	Team Jolokia
Accordia	L'autre cercle
JLO	Diversity Conseil paris
EGAE	COPAS
AVFT	IHEMR (Institut des études du monde religieux)
FACE	TH conseil
Equilibre	

10

# BPU



## Prise en compte du sourcing et des retours d'expériences

1. manque **d'attractivité** et donc manque d'inscriptions : formation « de masse » ;
2. manque de **disponibilité** de l'encadrement supérieur et nécessité de former les agents de « réseaux » : formations en réunion ;
3. Permettre à tous d'approfondir les thématiques après ces formations de courtes durées : possibilité de participer aux formations d'une journée ;
4. Répondre aux **cahiers des charges AFNOR** ;
5. Le e-learning vient en complément du présentiel.

12

# DQE



- Le DQE correspond au **cumul des DQE** transmis par les ministères ;
- Pour les ministères qui n'ont pas transmis de DQE, le choix a été fait de calquer l'estimation sur celle des ministères sociaux ;
- Volume estimatif des formations par an sur les 4 lots : **811 formations.**

11

# Mise en concurrence



- L'accord cadre est passé selon la procédure adaptée de services sociaux et autres services spécifiques prévue à l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Chacun des 4 lots est multi-attributaire. Ils sont conclus avec trois opérateurs économiques par lot ;
- Publication au JOUE et BOAMP.

12

# Critères d'attribution



Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère 1 : Proposition technique</b>	<b>45%</b>
<i>Sous-critère 1</i> : Pertinence de la progression pédagogique en fonction du programme de formation détaillé (durées et contenus) par séquence. Un exemple ou un extrait de support de formation sera joint à la proposition.	15%
<i>Sous-critère 2</i> : Adéquation des méthodes et des techniques pédagogiques utilisées (détaillées) avec les objectifs de formation déclinés dans le CCTP et les objectifs pédagogiques déclinés dans le CCTP et/ou proposés dans le programme du prestataire.	15%
<i>Sous-critère 3</i> : Facilité (technique et ergonomie) d'accessibilité de l'application à distance, pertinence du contenu de l'application, pédagogie innovante et suivi.	15%
<b>Critère 2 : Equipe dédiée au marché - Compétences et expérience des profils des intervenants dédiés à chacune des prestations de formation</b>	<b>25%</b>
<b>Critère 3 : Prix (selon le DQE)</b>	<b>30%</b>

13

# Contrat



- Chaque lot est conclu pour une durée de 12 mois et est reconductible 3 fois de manière tacite pour une durée de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.
- L'accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque ministère bénéficiaire exécute cet accord-cadre par l'émission de bons de commande.
- L'accord-cadre est conclu sans minimum et sans maximum pour chacun des 4 lots.
- L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires.

14

# Contrat



- Il est adopté le principe selon lequel les bons de commande sont adressés aux titulaires du marché, par chaque service bénéficiaire, en fonction du classement de leur offre.  
→L'administration fait part ainsi au mieux-disant de son intention de lui adresser une commande. Si celui-ci indique ne pas être en mesure d'assurer la prestation pour la date déterminée, le deuxième au rang de classement se voit proposer la commande. La situation se répète dans le cas où le deuxième ne peut également assurer la prestation. Le troisième au classement se voit alors proposer la dite commande;
- Type de prix : le prix se fait à la session;
- Pilotage de l'Accord-Cadre par les ministères sociaux (Bilans et réunions au niveau interministériel) / Pilotage des prestations par chaque service bénéficiaire (Réunion de cadrage/Réunion bilan des formations).

14

# Procédure interministérielle



- Calendrier prévisionnel
- Analyse des offres, négociations et modalités de participation des adhérents
- Accord de confidentialité

15

# Calendrier prévisionnel



## Calendrier

Envoi de l'AAPC aux publications	07/11/2018
Date limite de réception des offres	<b>07/12/2018</b>
Ouverture des plis	07/12/2018
Envoi des courriers d'invitation à négocier	08/02/2019
Négociation	19/02/2019
Décision du RPA / instance collégiale	12/03/2019
Envoi des courriers de rejet	14/03/2019
Notification du marché	25/03/2019

16

## Analyse des offres



- L'analyse des offres avant négociation faite par les ministères sociaux ;
- Présentation des éléments du rapport d'analyse des offres aux ministères participants aux séances de négociation (sous ce format par ex : présentation des éléments de l'analyse des offres le matin, séance de négociation l'après-midi).

17

## Négociation et modalités de participation



- Négociation avec les cinq candidats ayant déposé les offres les plus intéressantes, classées au regard des critères de jugement des offres. Si le nombre total d'offres est inférieur ou égal à 5, la négociation sera engagée avec l'ensemble des candidats.
- La participation aux négociations des ministères adhérents se fera sur la base du volontariat (sélection des lots).

18

# Négociation et modalités de participation



- Répartition des participants aux séances de négociation ( 2 jours environ de présence par lot), 3 ministères maximum par lot + sociaux :

	sociaux	SPM	Intérieur	MEAE	Armées	Économie/ finances	Culture	Agricultur e
Lot 1 : violences sexuelles et sexistes	X							
Lot 2 : diversité/dis crimination	X							
Lot 3 : égalité F/H	X							
Lot 4 : laïcité	X							

19

## Accord de confidentialité



→ Un accord de confidentialité signé par tous les participants aux négociations.

20

# Conclusion



## Questions diverses

21

## Questions posées

-  **SUIVI et PILOTAGE du MARCHÉ**
-  Une réunion interministérielle annuelle avec les prestataires (ajout de la mention au CCAP) ;
-  Pas d'évaluation à froid prévue au CCTP du marché ;
-  Les items principaux sur lesquels seront évaluées les prestations seront communiqués en amont des premières sessions.

